

**Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation  
(Loi sur les assureurs, RLRQ, chapitre A-32.1, art. 463)**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de modification de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital (la « Ligne directrice »), s'appliquant aux organismes d'autoréglementation autorisés à exercer l'activité d'assureur au Québec. Les modifications ont essentiellement pour objectifs de rehausser les exigences de l'Autorité en matière d'assurance auxquelles doivent répondre les relevés de capital, de fonds propres, de levier et de liquidité, et d'apporter certaines clarifications afin de permettre une application adéquate de la Ligne directrice à la suite de son adaptation à la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance. La date prévue de la prise d'effet de la Ligne directrice modifiée est le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ce, pour les exercices ouverts à compter de cette date. Son application anticipée n'est pas permise.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le **20 octobre 2023**. Il est à noter que les commentaires seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de modification de la Ligne directrice est publié ci-après et il est également accessible sur le site Web de l'Autorité au <https://lautorite.qc.ca/professionnels/reglementation-et-obligations/consultations-publiques> à la section « Assurances et planification financière ».

**Soumission des commentaires**

Les commentaires doivent être soumis à :

M<sup>e</sup> Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, Tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (418) 525-9512  
[consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Zinsou Ruffin Adja  
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4514  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[zinsouruffin.adja@lautorite.qc.ca](mailto:zinsouruffin.adja@lautorite.qc.ca)

**Le 21 septembre 2023**